

Procès-verbal de l'Assemblée générale de
l'AETOC - Association d'entraide de personnes souffrant de
troubles obsessionnels-compulsifs
du 15 mars 2011 de 18 h. 45 à 21 h.,
Association Parole, 1 rue du Vieux-Billard

Présents : Alexandre, Ariane, Mike, Gaétan, Annamaria, Isabelle, Carmen, Yahann, Cynthia, Linda, José, Ascension, Claudine, Natalia, Mariangeles, Zahia

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2010
2. Rapport d'activité 2010
3. Présentation des comptes 2010 et du budget 2011, rapport des vérificatrices, approbation des comptes 2010, approbation du budget 2011
4. Proposition de modification de l'article 21 des statuts
5. Informations et discussion sur les questions de savoir ce que signifie un engagement dans le comité et pourquoi il est important que le comité comporte assez de membres
6. Élection des membres du Comité pour une année

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2010

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2010 est approuvé à l'unanimité. Un grand merci à ses auteurs. Il est disponible sur demande ou sur le site www.aetoc.ch.

2. Rapport d'activité 2010

Certains groupes de parole se sont bien passés, d'autres non. Alexandre propose de cesser de parler uniquement des problèmes et de mieux respecter les règles du groupe de parole. Linda fait remarquer qu'il n'y a pas de règles écrites – ou charte - du groupe de parole. Il faudrait écrire les règles, les énoncer au début de chaque groupe, et les distribuer aux présents. Il y a déjà un moment que l'on évoque la nécessité d'écrire une charte du groupe de parole, mais cela n'a toujours pas été fait, qu'est-ce qui empêche que la charte soit établie ?

En 2010 il y a eu deux groupes de parole par mois : un groupe de parole libre et un groupe de parole avec un thème, décidé à l'avance ou pas.

Carmen ne souhaite plus participer à tous les groupes de parole. Elle précise que cela lui est déjà arrivé de se retrouver toute seule, et d'attendre pendant deux heures que quelqu'un vienne au groupe de parole. Une organisation quant à la clé est nécessaire, car nous avons à notre disposition une seule clé de la porte d'entrée de l'Association Parole. Annamaria a pris la clé quelques fois, il faudrait que d'autres personnes se responsabilisent de la clé. Carmen demande si d'autres personnes seraient prêtes à attendre pendant deux heures. Linda lui répond que ce n'est pas son problème, il faut déléguer. Il apparaît que Carmen a du mal à déléguer, des membres de l'assemblée l'invitent à lâcher du lest. Carmen en a pris note.

Carmen parle du problème de la basse fréquentation du groupe de parole. Ariane propose de formuler le problème ainsi : « Comment motiver les personnes à venir ? », plutôt que de dire : « Pourquoi les personnes ne viennent pas ? »

Voilà ce qui serait à modifier dans le fonctionnement des groupes de parole :

- Etablir une charte du groupe de parole
- Trouver comment motiver les personnes à venir aux groupes
- Animer/modérer le groupe à tour de rôle, ou même deux personnes pourraient animer le groupe ensemble, car l'animation/modération du groupe représente beaucoup de responsabilité pour une seule personne.

Ariane propose aussi de faire des statistiques des sujets abordés pendant les groupes de parole. Mariangeles ne comprend pas l'utilité des statistiques, Ariane lui répond que cela permettrait d'établir des sujets de discussion, et cela pourrait également être utile pour faire des recherches de fonds.

La conférence d'Ariane Zermatten du 4 novembre 2010 sur le traitement du trouble obsessionnel-compulsif a été un succès.

Carmen parle des loisirs. Parfois ils étaient prévus à l'avance, parfois non. L'AETOC a collaboré avec l'Association l'Expérience pour proposer de regarder des films ensemble dans ses locaux. Cette expérience a été tout à fait positive. Il faudrait inventer d'autres loisirs. Carmen propose de ne pas programmer les loisirs à l'avance. Ariane propose de créer une boîte à idées pour les loisirs, soit que l'on mettrait en ligne, soit qui circulerait sous forme de feuille pendant les groupes de parole.

L'AETOC a reçu 8'000 CHF de la Loterie romande pour faire créer un logo, un dépliant et un site Internet par un graphiste professionnel. Il s'agit maintenant de se mettre au travail pour dépenser ces 8'000 CHF.

Carmen parle de Psyfor, une association d'associations de laquelle est membre l'AETOC, dont l'objectif est de dispenser un cours par des personnes ayant vécu un trouble psychique à des professionnels (ou futurs professionnels) de la santé.

L'AETOC a été payée pour les cours que Carmen a donnés (560 CHF en 2010). Les autres membres de l'AETOC intéressés à donner ce cours sont les bienvenus. En effet il est essentiel que les professionnels de la santé se rendent compte que les personnes ayant des troubles psychiques ont des choses utiles à leur apprendre. Les professionnels de la santé sont toujours ravis et très touchés par les témoignages positifs que nous leur apportons et nous sont très reconnaissants. Il serait aussi important que les personnes ayant des troubles psychiques réalisent qu'elles ont beaucoup de choses à donner et à apprendre aux autres, peut-être ne le réalisent-elles pas toujours et se mésestiment-elles ?

3. Présentation des comptes 2010 et du budget 2011, rapport des vérificatrices, approbation des comptes 2010, approbation du budget 2011

Isabelle et Nicole ont vérifié les comptes, ils sont justes. Isabelle lit le rapport des vérificatrices des comptes.

Ariane fait la remarque qu'il faudrait présenter les comptes autrement, car les 8'000 CHF donnés par la Loterie romande ne représentent pas un bénéfice, puisqu'ils doivent être utilisés pour payer un graphiste professionnel pour créer un logo, un dépliant et un site Internet.

Les comptes 2010 et le budget 2011 de 1'667 CHF sont approuvés.

4. Proposition de modification de l'article 21 des statuts

Voici le texte écrit par Carmen qui figurait sur la convocation à l'assemblée générale concernant la proposition de modification des statuts :

L'article 21 de nos statuts comprend 6 paragraphes. Je propose de modifier le premier et de supprimer le deuxième. Pour l'instant, ces deux premiers paragraphes sont ainsi :

- 1) Le Comité est composé de cinq à onze membres élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. Ils sont rééligibles deux fois.
 - 2) Le Comité doit comporter une majorité de membres actifs tels que définis à l'article 7, c'est-à-dire toute personne souffrant de TOC.
- Je propose de modifier le 1^{er} paragraphe ainsi : Le Comité est composé de trois à onze membres élus par l'Assemblée générale pour une période d'un an et d'enlever : Ils sont rééligibles deux fois.

Pourquoi ? Parce que le comité manque de membres de manière chronique, ce qui ne permet pas, dans la réalité, de respecter ce paragraphe des statuts. Or il est très important d'être *réellement* en conformité avec les statuts, car cela est plus clair. En modifiant ce paragraphe selon la proposition ci-dessus, il serait plus facile de l'appliquer, car trois personnes suffiraient (mais il pourrait y en avoir jusqu'à onze), et l'engagement des membres pour un an serait moins lourd que pendant deux ans, ce qui encouragerait peut-être des personnes à devenir membres du comité. En outre je propose d'enlever qu'ils sont rééligibles deux fois, car selon les statuts actuels, les membres du comité ne peuvent être réélus plus de deux fois pour une période de deux ans. Par exemple, Alexandre et Carmen ont été élus en 2007, réélus en 2009, pourront être réélus en 2011, mais plus en 2013. Or, *si* le nombre de personnes souhaitant siéger au comité persiste à rester trop faible, cette phrase risque de nous poser un problème à l'avenir. Mais peut-être que cela va changer ?? Ce serait tellement génial que beaucoup de personnes soient motivées pour siéger au comité ! En tout cas, même si tout d'un coup beaucoup de personnes voulaient ardemment faire partie du comité, le fait de modifier les statuts comme je le propose ne poserait pas de problèmes à l'avenir, car il y aurait de la place pour tout le monde au comité.

➤ Je propose aussi d'enlever le 2^{ème} paragraphe.

Pourquoi ? Parce que les personnes n'ayant pas de TOC ne se pressent pas au portillon pour faire partie du comité – pas plus que les personnes ayant un TOC. En outre, un jour le cas pourrait se présenter que le comité ne soit pas composé d'une majorité de personnes ayant un TOC, et alors nous ne serions pas en conformité avec les statuts.

L'assemblée accepte cette modification de l'article 21 des statuts, mais adopte une autre formulation du premier paragraphe que celle proposée par Carmen :

Le Comité est composé d'un minimum de trois membres élus par l'Assemblée générale pour une période d'un an.

Cela est encore plus simple que ce que proposait Carmen, et c'est mieux. En effet, il est inutile de limiter le nombre maximal de membres du comité, sachant que les personnes souhaitant siéger au comité ne sont jamais nombreuses.

L'assemblée accepte aussi la suppression du deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts.

5. Informations et discussion sur ce que signifie un engagement dans le comité et pourquoi il est important que le comité comporte assez de membres

Carmen propose de faire appel à des personnes extérieures, par exemple des amis, pour trouver une solution au manque de membres dans le comité. C'est la raison

pour laquelle Carmen a invité Gaétan et Mike à cette assemblée générale. L'idée de faire appel à des amis ne convainc pas l'assemblée. Il est précisé ce que s'engager au sein du comité signifie :

- décider de ce que l'on veut faire, le proposer à l'Assemblée générale, et mettre en œuvre ce qui a été décidé
- mettre en place les choses et vérifier qu'elles soient faites
- participer 4 fois par année aux réunions et accepter que son nom figure sur différents documents officiels

Cela ne nécessite pas énormément de travail. Plus on est nombreux au comité, plus on a d'idées.

Carmen émet l'idée que les tâches administratives ou la comptabilité ne doivent pas nécessairement être accomplies par des personnes ayant des TOC.

Il est établi que le comité va aider Carmen à déléguer. Elle doit faire davantage confiance. Par exemple, Linda aimerait apporter une contribution, accomplir une tâche. Elle a l'impression que Carmen ne délègue pas assez.

Carmen répond que c'est vrai qu'elle doit plus informer des choses à faire, et demander si quelqu'un voudrait faire telle ou telle tâche. Si elle ne l'a pas fait jusqu'à présent c'est que probablement elle n'a pas pu faire autrement, car elle n'a pas eu l'énergie de le demander, et elle avait plaisir à faire les choses toute seule, en plus elle avait peur de surcharger les autres. Paradoxalement cela lui demandait moins d'énergie de faire les choses toute seule que de demander de l'aide et de partager le travail. De plus elle est un peu perfectionniste, et elle a de la peine à travailler avec quelqu'un à côté d'elle. Mais il faut que cela change car ce n'est pas juste de travailler ainsi, et il faut faire les choses ensemble. Mais elle a besoin de l'aide de tous les membres du comité, et de même qu'elle doit faire de la place aux autres pour qu'ils puissent faire une tâche qu'ils auraient envie de faire, de même les autres doivent prendre la place et demander ce qu'ils pourraient faire, et s'intéresser à ce qu'elle fait, pour leur donner des idées de choses qu'ils pourraient faire. Il semble à Carmen que la responsabilité du fait qu'elle fait les choses toute seule est partagée.

6. Élection des membres du Comité pour une année

Sont élus au comité : Linda, Annamaria, Alexandre, Ariane, Mariangeles, Carmen